

« MERCREDI DES PROS »

« Nouvelle RE2020 : Quelles exigences pour la construction ? »

Compte rendu de l'atelier d'analyse de la pratique professionnelle – Mercredi 19 décembre 2018

LE PRINCIPE

Les **mercredis des pros** sont des ateliers proposés par Concarneau Cornouaille Agglomération et l'association Approche Ecohabitat. Sous la forme d'**ateliers d'échanges de la pratique professionnelle**, ils s'inscrivent dans le cadre du **laboratoire d'innovation pédagogique** porté par l'association Approche Ecohabitat et soutenu par la Région Bretagne et la DHUP (Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages). Ce projet innovant au niveau social, pédagogique et technique cherche la montée en compétences des professionnels et des acteurs du bâtiment au sens large, dans le domaine de la construction durable. Les ateliers d'échanges de la pratique professionnelle représentent un réel temps d'échanges et de formation autour de problèmes concrets. Ils permettent à chacun de prendre conscience de ses acquis, ainsi que de se former au contact des autres. Tous les participants sont détenteurs d'un savoir à partager. C'est une reconnaissance des savoirs acquis par la pratique du métier.

PARTICIPANTS

Caroff	Jean-Pol	Dirigeant Cellaouate
Cloarec	Olivier	Maitre d'œuvre
Cotonéa	Stéphane	Entreprise menuiserie/charpente
Gaunand	Sébastien	Entreprise menuiserie/charpente
Le Duigou	Audrey	Chargée de mission APPROCHE-Ecohabitat
Le Moigne	Gérard	Maçonnerie
Mazéas	Marc	Electricien
Rosario	Manon	Ingénieur R&D
Tavarson	Jean-Marc	Maitre d'œuvre

Problématique : « Nouvelle RE2020 : Quelles exigences pour la construction ? »

Début de la séance : 18 h 15 / Animateur : Jean-Pol Caroff

1/ Présentation de l'association APPROCHE-Ecohabitat

APPROCHE-Ecohabitat, est un réseau de plus de 120 adhérents impliqués dans une démarche d'écohabitat en Bretagne : professionnels, institutionnels, citoyens. L'association a pour objectif de promouvoir un habitat, des lieux de vie et de travail sains, économes en ressources, matériaux et énergie, respectueux de l'environnement, de la culture et des générations futures. Pour cela, elle organise de nombreuses actions tout au long de l'année : formations, conférences, ateliers, café-débats, journées de l'écoconstruction, etc.

En savoir plus : <http://www.approche-ecohabitat.org>

2/ Présentation du lieu : Ecopôle de Concarneau

Fin mars 2015, Concarneau Cornouaille Agglomération confiait la gestion et l'animation de l'Ecopôle à APPROCHE-Ecohabitat. Concept original et inédit en Cornouaille, le bâtiment est dédié à l'écoconstruction. Situé à l'entrée de Concarneau, il est ouvert au grand public comme aux professionnels. A travers une exposition, des animations, des formations, l'objectif est de favoriser l'échange, le partage et l'acquisition de connaissances autour de l'écoconstruction.

3/ Présentation de l'atelier et de son déroulement

L'atelier d'analyse de la pratique professionnelle, appelé « Mercredi des pros », s'inscrit dans le cadre du laboratoire d'innovation pédagogique. Le but est de solliciter des échanges de points de vue et de savoir-faire, d'évoquer des retours d'expériences, autour d'une discussion réfléchie sur une problématique donnée. Le déroulement de ces ateliers est le suivant :

- Exposé de la problématique par le témoin, avec chacune des questions complémentaires aidant à cibler le sujet.
- Les participants entament une discussion/réflexion sur chacune des questions en essayant de réfléchir à la problématique, sans tenter de répondre aux questions.
- Des propositions de remédiations et suggestions d'amélioration sont ensuite faites par les participants. Ils peuvent aussi faire part de leur expérience.

4/ Exposé de la problématique

La loi ELAN fixe à 2020 l'entrée en vigueur de la prochaine réglementation thermique : la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020).

15 grands thèmes ont été définis et forment des groupes composés d'experts (la composition des groupes n'est pas annoncée publiquement pour le moment). Ces groupes doivent fournir des contributions écrites qui serviront de base pour la rédaction de la future RE2020.

Les 15 thèmes sont :

Groupes d'expertise étude ACV (Analyse de cycle de vie)

- GE1-Périmètre de l'ACV
- GE2-Cadrage de la complétude et exigences de qualité de l'étude ACV et énergétique
- GE3-Stockage temporaire du carbone
- GE4-Fin de vie des bâtiments
- GE5-Données environnementales par défaut

Groupes d'expertise étude énergétique

- GE6-Conventions d'utilisation du bâtiment pour le calcul énergétique
- GE7-Correction et mise à jour de la méthode de calcul énergétique
- GE8-Confort d'été : indicateur et expression de l'exigence
- GE9-Prise en compte des autres usages mobiliers et immobiliers de l'énergie

Groupes d'expertise transversaux

- GE10-Spécificités des bâtiments tertiaires
- GE11-Surfaces de référence
- GE12-Modulations des exigences
- GE13-Expression des exigences
- GE14-Modalités de prise en compte des innovations
- GE15-Obligation de recours à la chaleur renouvelable, ou plus globalement d'ENR

Dès le 1^{er} semestre 2019, la restitution des groupes d'experts se fera lors d'une concertation pilotée par le CSCEE (Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique). Des propositions seront alors faites sur les méthodes de calculs, les exigences et outils d'accompagnement à mettre en place.

En plus de cela, la future RE2020 se basera sur le label E+C-, et notamment sur le retour d'expérimentation menée sur plusieurs bâtiments exemplaires français :

<http://www.planbatimentdurable.fr/experimenter-la-future-reglementation-le-label-e-c-r222.html>

Les questions que nous nous posons sont :

- Basée sur le label E+C-, quelles orientations prendra-t-elle ?
- Quelle prise en compte des matériaux écologiques et de l'environnement ?
- Approche bioclimatique, quelles améliorations par rapport à la RT2012 ?
- Comment s'y mettre dès maintenant ?

5/ Questionnements et discussion autour de la problématique

Le label E+C-

Afin de préparer la mise en place d'une future réglementation thermique environnementale pour les constructions, le label E+C- (énergie positive et bas carbone) a été créé pour mener 2 ans d'expérimentation sur des nouveaux bâtiments en France.

Les exigences de ce label sont :

- Soit :
- Un niveau Énergie E2 (Gain de 10% sur la RT2012) >> Label BC
- Un niveau E3 (Gain de 20%) >> Label BEPOS 2017
- Un niveau E4 (Consommation nulle ou bilan positif avec une production d'énergie) >> Label BEPOS+
- Un niveau Carbone a minima égal à 1 (il y a 2 niveaux définis actuellement : C1 et C2).
 - Une étanchéité à l'air Q4pa-surf=0,40 pour les maisons individuelles, Q4pa-surf=0,80 pour les logements collectifs,
 - Un contrôle et une mesure de l'étanchéité du réseau de ventilation.

Les FDES (Fiches de déclaration environnementale et sanitaire)

Les FDES sont des documents normalisés qui présentent, pour chaque produit de construction, une analyse de son cycle de vie. Ces outils seront principalement utilisés par les groupes d'expertises et serviront d'appui à la future RE2020.

Cependant, les fabricants n'ont pas d'obligation à l'heure actuelle d'avoir une FDES pour chacun de leurs produits. Cette mesure va-t-elle devenir obligatoire pour pouvoir poursuivre la mise en œuvre des produits ? Va-t-elle présenter un surcoût pour les fabricants ?

Certains fabricants ont fait le choix de se regrouper pour obtenir une FDES « filière », comme les producteurs de ouate de cellulose par exemple.

Toutes les FDES sont consultables sur le [site de l'INIES](#).

Etude et conception

La RE2020 imposera-t-elle davantage d'études en phase de conception (environnementale, thermique, étanchéité, etc.) ? Il y aura-t-il un surcoût pour les maîtres d'ouvrage ?

Composition des groupes d'experts

La principale zone d'ombre que nous mettons en évidence est la composition des groupes qui travaillent actuellement sur les 15 thèmes qui serviront à définir la future RE2020. Industriels, artisans, maîtres d'œuvre et architectes, associations, services publics, etc. Quelle est leur neutralité ? Quelle place garderons les lobbys aujourd'hui très présents dans le secteur de la construction ?

6/ Conclusion

La future RE2020 présente beaucoup d'enjeux pour les professionnels du bâtiment (fabricants de matériaux, artisans, architectes et maitres d'œuvre, etc.) puisqu'elle deviendra obligatoire pour les constructions.

Beaucoup de questions restent en suspens puisqu'à l'heure actuelle nous ne disposons que de très peu d'informations sur les orientations que prendra cette réglementation. Que vont donner les études des 15 groupes de travail ? A quel moment seront-elles rendues publiques ? La RE2020 sera-t-elle réellement effective début 2020 ?

Nous notons le côté positif de cette prochaine réglementation thermique qui, comme son nom l'indique, vise à considérer pleinement les problématiques environnementales liées au secteur de la construction de bâtiments en France.

7/ Pour aller plus loin

Infos sur la RE2020 :

<http://www.batiment-energiecarbone.fr/fr/preparons-re2020/>

Infos sur le label E+C-

<http://reglementation-environnementale-2018.fr/label-bepos-effinergie-2017/>

<https://www.certivea.fr/offres/label-e-c#>

Etudes environnementales sur bâtiments exemplaires

<https://www.construction21.org/france/case-studies/#page1:local>